DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Canton de TORCY

REPUBLIQUE FRANCAISE

COURRIER ARRIVÉE
8 AOUT 1994
N° 4062

Arrêté N°94-031

Commune de FERRIERES EN BRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de FERRIERES EN BRIE,
VU les articles L 131-1 à 131-4 du Code des Communes, relatifs aux pouvoirs de Police du Maire,
VU le Code de la Route et notamment les articles R 1. R 10. R 44. R 225 et 225-1,
VU l'arrêté Interministériel du 24 Novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 Octobre 1963 modifiée par divers arrêtés subséquents, et notamment l'article 63 du Livre I-4ème partie,

CONSIDERANT les conditions de circulation et de sécurité et se référant aux prescriptions sur la modération de la vitesse en agglomération.

A R R E T E

ARTICLE PREMIER : La vitesse de tous les véhicules circulant sur la Rue Roger Salengro, la Rue de Gaulle, la Rue Jean Jaurès, entre la Rue Pasteur et la Rue Roger Salengro (RD 35), du PR 6+043 à l'origine de la Rue Roger Salengro, est limitée à 30 km/heure pour répondre aux conditions de sécurité des véhicules et des piétons.

ARTICLE DEUXIEME : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle-Quatrième Partie-Signalisation de prescription, sera mise en place.

ARTICLE TROISIEME : Les dispositions définies par l'article premier prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article deuxième ci-dessus.

ARTICLE QUATRIEME : Madame le Commissaire Principal de Police de LAGNY sur MARNE,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LAGNY sur MARNE,
Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement
Le Garde Champêtre de la Commune de FERRIERES EN BRIE
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE CINQUIEME : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
Monsieur le Sous Préfet de l'arrondissement de MEAUX,
Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement -Subdivision de LAGNY-
Madame le Commissaire de Police de LAGNY SUR MARNE
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LAGNY SUR MARNE

Fait à FERRIERES EN BRIE (Seine et Marne)
Le 02 Août 1994

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE FERRIERES-EN-BRIE (S-&-M)

Mireille MUNCH

REÇU LE - 5 8 94